



MAIRIE DE KOUNGOU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023
Délibération N° 131-CK-2023

OBJET : Décision Modificative du Budget, N°1

Date d'affichage :
15 janvier 2024

Date de la convocation :
11 - 12 - 2023

En exercice :
39 membres

Présent(s) : 9
Procurations(s) : 1
Absent(s) : 30
Votants : 10
Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Et son affichage

Délibération comportant
11 Page(s) **00** annexe

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU DIX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS, LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS, A 12H00, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KOUNGOU SE SONT REUNIS EN SECONDE LECTURE A LA MAIRIE SUR CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSE PAR LE MAIRE, CONFORMEMENT AU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les membres présents en séance : (10)

Assani Saindou BAMCOLO, Soulaimana Ali ABDALLAH, Bathinati MBALIA, Moudjibourahamane AHMED SALIM SIDI, Yassir YSSOUF BACAR, Manrouf BOINAIDI, Hachimya ABDALLAH, Said ABDOU, Toyfati ALI, Marcus SAID.

Le ou les membres ayant donné procuration (1)

Louhenvelle DELALANDE LEROUX pouvoir à Assani Saindou BAMCOLO.

Le ou les membres absent(s) : (29)

Mourtadhoi NABOUHANE, Djazmia AHMED, Yasmine NIDHOIRE, Saindou HOUSSENI, Louhenvelle DELALANDE LEROUX, Roihim BOURHANE, Bahati HOUMADI, Abdillah ATTOUMANI, Tayza ABDALLAH, Selemani HAMISSI, Chafika MOUHAMED, Idrissa SAID ISSOUF, Said AHAMADI, Swaleh ALI ISSA, Antufati BACAR, Charfia BACAR, Anrichati BACO, Faysoili BOURANI, Soiyf CHAMSSIDINE, Rafion HOUMADI CHARIF, Echati ISSA, Ali MADI, Aly MOHAMED ABDOU, Saloua MOUCHITALI, Farda RACHID, Actoibi SAANDA, Charifa SAID SOUF, Mariama SOUFFOU, Raïanty SOUFFOU.

Le conseil s'est tenu sous la présidence de Assani Saindou BAMCOLO, le Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Bathinati MBALIA.

Le conseil s'est réuni pour une seconde lecture. Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales, il n'est de ce ne fait pas soumis à une condition de quorum et peut valablement délibérer.

EXPOSE DU MAIRE

I. RAPPEL DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif a été adopté par le Conseil Municipal en séance du 02 avril 2023 sur la base des arrêtés d'attribution de dotations 2022. Il a été voté en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le budget primitif a été voté avec l'intégration des reports et reprise des résultats 2022.

Le budget est voté par chapitre pour chacune des 2 sections :

- La section de fonctionnement : 30 544 258,26€
- La section d'investissement : 57 625 745,48€

Budget 2023 avant intégration du DM1

A / SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Budget voté	Engagements		Réalisés au 23/11/2023	
Dépense	30 544 258,26€	26 204 468,63€	86%	23 865 740,41€	78%
Recette	30 544 258,26€	27 189 559,89€	89%	27 189 559,89€	89%

B / SECTION D'INVESTISSEMENT

	Budget voté	Engagements		Réalisés au 23/11/2023	
Dépense	57 625 745,48€	37 375 550,31€	65%	20 464 444,63€	36%
Recette	57 625 745,48€	7 253 149,90€	13%	7 253 149,90€	13%

PREAMBULE

Une décision modificative est un acte d'ajustement. Elle vient modifier les autorisations budgétaires initiales (Budget Primitif), soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer ou réduire des crédits antérieurement votés.

En application de l'article L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et doivent être transmises au représentant de l'Etat dans le département.

Les décisions modificatives doivent, comme les budgets, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes.

Le maire peut effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre dans la mesure où le budget a été voté par chapitre.

Pour l'exercice 2023, après le vote du budget primitif, nous vous proposons des ajustements sur les lignes de dépenses et recettes, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Ses ajustements sont nécessaires afin de terminer l'exécution du budget de l'année 2023.

Ainsi, nous vous proposons ci-après les principaux éléments qui constituent le projet de la présente décision modificative n°1 de l'année 2023.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La présente décision modificative est l'occasion d'ajuster les dépenses d'investissements dans les différentes lignes d'exécution à l'intérieures des chapitres. Elle permet d'ajuster au plus près les inscriptions budgétaires aux réalisations en dépenses de section d'investissement en prenant en compte les dépenses nouvelles.

En effet, nous constatons que certaines lignes du budget primitif sont moins exécutées que prévus et d'autres dépassent très largement les prévus.

Il convient donc d'ajuster ses lignes en abondant les dépassements et en effectuant des virements de crédits de chapitres en chapitres, en diminuant les lignes moins exécutées.

Nous précisons que cette modification budgétaire en section d'investissement ne bouleverse en rien les orientations générales des programmes arrêtés pour le budget 2023, elle permet juste d'ajuster les lignes à l'intérieur des chapitres votés sur le budget primitif.

Il convient donc de réaliser des virements de crédits, soit à l'intérieur d'un même chapitre, ou bien, de chapitre en chapitre :

1. Ajustement du chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :

En complément des diverses inscriptions réalisées en frais d'étude primitif, quelques ajustements sont nécessaires. Les frais d'études ont été abondés de + 3 193 230€.

En effet, la commune a engagé beaucoup de frais d'études pour cette année pour des prévisions de commencement des travaux courant 2024.

2. Ajustement du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :

Les réalisations du chapitre 21 ont été faites d'une manière disparate. En effet, certaines lignes budgétaires sont en très larges dépassement, il convient donc de les réajuster.

En revanche, certaines lignes sont très peu voir pas du tout exécutées, il convient donc de revoir les crédits votés à la baisse.

Au final, le chapitre 21 a été amputé de -3 966 230€ sur les crédits votés.

3. Ajustement du chapitre 23 « Immobilisations en cours » :

Les opérations suivantes ont fait l'objet de dépassement et il convient de procéder aux ajustements :

- Espaces intergénérationnels : +350 000€
- Rénovation de l'école Koungou Mairie : +123 000€

4. Ajustement du chapitre 27 « Immobilisations financière » :

La Commune de Koungou a confié l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement du quartier Carobolé à la SIM et Colas Mayotte par concession d'aménagement par délibération n°063-CK-2023 en date du 14/05/2023 conformément à l'article L.300-4 du Code de l'urbanisme.

Ainsi, conformément à la convention d'avance de trésorerie signée le 15 octobre 2023 et la délibération n°113-CK-2023, il convient de verser à la SIM une avance de trésorerie de 300 000€ au titre de l'année 2023.

Il convient donc d'abonder l'article 274 – Prêts pour 300 000€.

Ainsi, la somme des inscriptions dans les différents chapitres en section d'investissement pour la présente décision modificative est arrêtée comme suite :

CHAPITRES	MONTANT DM 1
20 - Immobilisations incorporelles	+3 193 230€
21 - Immobilisations corporelles	-3 966 230€
23 - Immobilisations en cours	+473 000€
27 - Immobilisations financières	+300 000€
TOTAL DM1 - INVESTISSEMENT	0€

Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le



ID : 976-200008811-20231215-131_CK_2023_1-DE



TABLEAU D'EQUILIBRE

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					
DEPENSES					
Chap.	Article Nat. (Code / Libellé)	Opération équip. (Code / Libellé)	BP 2023	DM1	BP + DM1
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204) général	2051 - Concessions et droits similaires		102 017,60	108 000,00	210 017,60
	2031 - Frais d'études	177 - Construction d'une mairie annexe à Longoni (dont MFS, Maison as	0,00	800 000,00	800 000,00
	2031 - Frais d'études	180 - Construction d'un groupe scolaire à Majicavo koropa 1 (T24)	0,00	5 000,00	5 000,00
	2031 - Frais d'études	182 - Construction d'un réfectoire école Longoni Bassin	0,00	25 370,00	25 370,00
	2031 - Frais d'études	183 - Construction d'un réfectoire école Koungou Mairie Elémentaire	0,00	25 370,00	25 370,00
	2031 - Frais d'études	189 - Construction police municipale sur espace Carobolé dont CSU et	0,00	4 280,00	4 280,00
	2031 - Frais d'études	192 - Régularisation foncière : Majicavo Lamir	0,00	88 700,00	88 700,00
	2031 - Frais d'études	214 - Construction d'un Groupe Scolaire T15 à Kangani	50 000,00	750 000,00	800 000,00
	2031 - Frais d'études	215 - Construction d'un Groupe Scolaire T24 à Trévani	50 000,00	550 000,00	600 000,00
	2031 - Frais d'études	226 - Centre Culturelle et Médiathèque à Majicavo Lamir	50 000,00	750 000,00	800 000,00
	2031 - Frais d'études	232 - Construction d'un réfectoire à Majicavo Lamir	0,00	25 370,00	25 370,00
	2031 - Frais d'études	233 - Construction d'un réfectoire école Koungou plateau	0,00	25 370,00	25 370,00
	2031 - Frais d'études	236 - Construction d'un réfectoire école Majicavo Koropa 3	0,00	29 970,00	29 970,00
	2031 - Frais d'études	237 - Construction groupe scolaire Koungou Carobolé (T11 > T32)	0,00	5 800,00	5 800,00
	Total des Immobilisations incorporelles		252 017,60	3 193 230,00	3 445 247,60
21-Immobilisations corporelles	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers		40 547,80	460 000,00	500 547,80
	2128 - Autres agencements et aménagements	124 - Aménagement de la plage de Mgombani	0,00	15 000,00	15 000,00
	2128 - Autres agencements et aménagements	128 - Aménagement des cimetières de Koungou	0,00	20 000,00	20 000,00
	2128 - Autres agencements et aménagements	136 - PONTON DE PECHE DE MAJICAVO KOROPA	90 097,00	123 000,00	213 097,00
	2128 - Autres agencements et aménagement	147 - Sécurisation RN entrée/sortie Dubaï	0,00	115 000,00	115 000,00
	2151 - Réseaux de voirie	152 - Petits travaux de réfection de la voirie communale	1 317 528,67	275 000,00	1 592 528,67
	2128 - Autres agencements et aménagement	157 - Aménagement et sécurisation du cimetière de Majicavo Koropa	2 122 750,00	-276 260,00	1 846 490,00
	2151 - Réseaux de voirie	161 - Gros travaux de voirie et réseaux divers	7 821 126,15	-7 733 951,90	87 174,25
	2151 - Réseaux de voirie	165 - Aménagement rue DJADJA Koungou village	0,00	204 000,00	204 000,00
	2151 - Réseaux de voirie	167 - Aménagement de la route M'KIRINI à Kangani	0,00	225 000,00	225 000,00
	2128 - Autres agencements et aménagements	203 - Aménagement aire de jeux près du terrain multisports de Majicav	0,00	91 000,00	91 000,00
	2135 - Installations générales, agencements, aménagements	206 - Amélioration et grosses réparations des bâtiments communaux	0,00	303 800,00	303 800,00
	21534 - Réseaux d'électrification	218 - Travaux d'entretien des éclairages publics de la commune	100 000,00	113 881,90	213 881,90
	2128 - Autres agencements et aménagements	219 - Aménagement aire de jeux et multisports de Trévani	0,00	51 900,00	51 900,00
	2128 - Autres agencements et aménagements	225 - La réalisation du Plateau et scène à Majicavo Koropa	0,00	176 000,00	176 000,00
	2151 - Réseaux de voirie	234 - Aménagement de la rue BASSIN à Longoni	0,00	365 000,00	365 000,00
	2151 - Réseaux de voirie	235 - Travaux d'Aménagement de l'entrée/sortie RN Trévani	0,00	64 000,00	64 000,00
	2151 - Réseaux de voirie	238 - Travaux d'Aménagement de la place d'Achery à Kangani	0,00	37 000,00	37 000,00
	2128 - Autres agencements et aménagements	239 - Réhabilitation du plateau multisport de Longoni	0,00	54 000,00	54 000,00
	2151 - Réseaux de voirie	241 - Travaux de réqualification des accotements sur les voiries comm	0,00	54 000,00	54 000,00
	2151 - Réseaux de voirie	242 - Aménagement VRD de la rue Mamina dans le village de Longoni	0,00	8 000,00	8 000,00
	2128 - Autres agencements et aménagements	243 - Travaux de sécurisation ravine du dispensaire de Koungou	0,00	472 800,00	472 800,00
	2151 - Réseaux de voirie	244 - Aménagement de trottoirs et piste cyclable à partir du rond poin	0,00	75 600,00	75 600,00
	2135 - Installations générales, agencements, aménagements	245 - Travaux de sécurisation et de préparation des locaux municipaux	0,00	125 400,00	125 400,00
2151 - Réseaux de voirie	246 - Aménagement de la rue de la Mairie de KOUNGOU	0,00	614 600,00	614 600,00	
	Total des Immobilisations corporelles		11 492 049,62	-3 966 230,00	7 525 819,62
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	133 - RENOVATION ECOLE KOUNGOU MAIRIE	526 009,26	123 000,00	649 009,26
	2313 - Constructions	175 - Espaces intergénérationnels	300 000,00	350 000,00	650 000,00
	Total des Immobilisations en cours		826 009,26	473 000,00	1 299 009,26
27 - immobilisations financières	274 - Prêts		0,00	300 000,00	300 000,00
	Total des immobilisations financières		0,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL DES DEPENSES			12 570 076,48	0,00	12 570 076,48

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La présente Décision Modificatives permet en section de fonctionnement, d'inscrire les recettes nouvelles et les dépenses correspondantes.

1. Recettes nouvelles

Les recettes réajustées sont les suivantes :

a) Allocations compensatrices

Nous avons inscrit sur le budget primitif **1 815 938,52€** (1 169 309,52€ + 646 629€), au titre des Allocations compensatrices, or le montant réellement notifié est de 3 354 411€ :

- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières (abattement 60%) : 2 372 957,00€
- Compensation au titre des exonérations des taxes foncières (abattement 50%) : 127 045,00€
- Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation : 854 409,00€

Il convient donc de procéder aux ajustements des allocations compensatrices comme suit :

- Ajustement de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières : + **1 330 692,48€**
(2 500 002,00 – 1 169 309,52€)
- Ajustement de la compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation : + **207 780,00€**
(854 409,00 – 646 629)

b) DACOM

Nous avons inscrit sur le budget primitif **4 567 816€**, au titre de La Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer (DACOM), or le montant attribué est de **5 387 383,00€** :

Il convient donc de procéder aux ajustements de la DACOM comme suit : **+819 567,00€**

c) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Nous avons inscrit sur le budget primitif **4 392 712,00€**, au titre de La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), or le montant attribué est de **4 535 250,00€** :

Il convient donc de procéder aux ajustements de la DGF comme suit : **+142 538,00€**

d) Dotation Politique de la Ville

La Commune a reçu pour l'année 2023, **127 786€** au titre de La Dotation Politique de la Ville pour le soutien aux communes pour les actions suivantes :

- Action de renforcement de cohésion sociale et le vivre ensemble ;
- Action sur la conception de la propreté des quartiers prioritaires (Brigade verte).

e) Fonds de soutien au développement des activités périscolaires

La Commune a reçu pour l'année 2023, **486 480€** au titre du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires (Fonds d'amorçage).

f) Atténuation des charges

Nous avons inscrit sur le budget primitif **1 542 344,53€**, au titre des atténuations des charges (remboursement des charges pour les contrats CUI/PEC), or le montant reçu est de **2 175 430,90€** :

Il convient donc de procéder aux ajustements suivants : **+633 086,37€**

g) Synthèse des ajustements

ARTICLES	PREVU BP	AJUSTEMENT DM1	MONTANT BP+DM1
74834 - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	1 169 309,52€	1 330 692,48€	2 500 002,00€
74835 - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	646 629,00€	207 780,00€	854 409,00€
74125 - Dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer (DACOM)	4 567 816,00€	819 567,00€	5 387 383,00€
748388 - Autres	216 690,00€	486 480,00€	703 170,00€
748372 - Dotation politique de la ville	155 134,00€	127 786,00€	282 920,00€
7411- Dotation forfaitaire	4 392 712,00€	142 538,00€	4 535 250,00€
6479 - Remboursements sur autres charges sociales	0,00€	103 699,20€	103 699,20€
6419 - Remboursements sur rémunération du personnel	1 542 344,53€	529 387,17€	2 071 731,70€
TOTAL	12 690 635,05€	3 747 929,85€	16 438 564,90€

2. Dépenses réajustées

Les nouvelles recettes ci-dessus désignées nous permettent de réajuster les lignes et chapitres suivantes :

CHAPITRE	PREVU BP	AJUSTEMENT DM1	MONTANT BP+DM1
011 - Charges à caractère générale	5 872 907,14€	3 283 720,24€	9 156 627,38€
012 - Personnel	17 054 931,89€	336 231,00€	17 391 162,89€
65 - Autres charges de gestion courante	4 351 813,87€	125 500,00€	4 477 313,87€
66 - Charges financières	75 465,42€	2 478,61€	77 944,03€
TOTAL	27 355 118,32€	3 747 929,85€	31 103 048,17€

I. TABLEAU D'EQUILIBRE

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant DM1	Chap.	Libellé	Montant DM1
011 - Charges à caractère général	6226 - Honoraires	120 000,00	013 - Atténuation de charges	6479 - Remboursements sur autres charges sociales	103 699,20
	6262 - Frais de télécommunications	110 000,00		6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	529 387,17
	6232 - Fêtes et cérémonies	130 000,00		Total des Atténuation de charges	633 086,37
	6237 - Publications	70 000,00	74 - subvention d'exploitati on	7411 - Dotation forfaitaire	142 538,00
	611 - Contrats de prestations de services	980 000,00		748388 - Autres (FDS périscolaires)	486 480,00
	6135 - Locations mobilières	250 000,00		74125 - Dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer (DACOM)	819 567,00
	6132 - Locations immobilières	380 000,00		74835 - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	207 780,00
	637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	80 000,00		74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	1 330 692,48
	615221 - Bâtiments publics	130 000,00		748372 - Dotation politique de la ville	127 786,00
	60631 - Fournitures d'entretien	55 000,00			
	60622 - Carburants	45 000,00			
	60623 - Alimentation	40 000,00			
	6255 - Frais de déménagement	35 000,00			
	6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux)	15 000,00			
	60632 - Fournitures de petit équipement	15 000,00			
	6064 - Fournitures administratives	15 000,00			
	6068 - Autres matières et fournitures	45 000,00			
	6238 - Divers	15 000,00			
	614 - Charges locatives et de copropriété	5 500,00			
	6184 - Versements à des organismes de formation	65 000,00			
	615228 - Autres bâtiments	14 881,24			
	61551 - Matériel roulant	45 000,00			
	61558 - Autres biens mobiliers	10 000,00			
	6281 - Concours divers (cotisations)	25 000,00			
	6261 - Frais d'affranchissement	3 000,00			
	63512 - Taxes foncières	585 339,00			

	Total des Charges à caractère général	3 283 720,24		
012- Personnel	6478 - Autres charges sociales diverses	261 231,00		
	6488 - Autres charges	20 000,00		
	6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	55 000,00		
	Total des Charges à caractère général	336 231,00		
65 - Autres charges de gestion courante	6532 - Frais de mission	80 000,00		
	6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	40 000,00		
	65548 - Autres contributions	5 500,00		
	Total des Autres charges de gestion courante	125 500,00		
66 - Charges financière s gestion courante	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	2 478,61		
	Total des Charges financières gestion courante	2 478,61		
TOTAL DES DEPENSES		3 747 929,85	Total des subventions d'exploitation	3 114 843,48
			TOTAL DES RECETTES	3 747 929,85

Equilibre	0
------------------	----------

La section de fonctionnement s'équilibre respectivement en dépenses et en recettes, conformément au tableau ci-dessus.

Considérant que des éléments de calcul sur certains tableaux n'ont pas été pris en compte sur le précédent fichier mais qui n'altère pas le sens de la décision ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°1/2023 telle qu'elle a été présentée ci-dessus ;

Article 2 : D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cet objet ;

Article 3 : D'autorise le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à cet objet.

Article 4 : Décide d'annuler la précédente version de cette délibération et la remplace par celle-ci.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.

Koungou, Le 9 janvier 2024

Le Maire,

Assani Saindou BAMCOLO

Le Maire de Koungou,



Pour copie conforme.

Koungou, 9 janvier 2024

Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication en Maire le et sa transmission au représentant de l'Etat le.....
Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.